

## CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP), CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS (CII) et CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE (CM)

Conformément aux dispositions de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2)*, avis est donné pour la désignation **d'un.e (1) professionnel pour chacun des conseils ci-haut mentionnés**. La date de la désignation fixée par le Ministre est le **11 novembre 2022**.

**Conditions d'éligibilité** : Toutes les personnes membres du CMDP, CII et CM exerçant leur profession au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) peuvent être candidat.e (les professionnels remplaçants ne sont pas exclus) si elles respectent les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

### Modalités de désignation

**Désignation par et parmi les membres du CMDP, CII et CM** : Une candidature est proposée au moyen d'un **bulletin de présentation d'un candidat** et d'une **fiche d'information** que l'on obtient auprès de la présidente du processus de désignation (PPD / Judith Horrell). Ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le.la candidat.e et transmis avec la **fiche d'information** à la PPD.

### Période de mise en candidature au CUSM

**Au plus tard le mercredi 12 octobre, 23h59**, l'original du bulletin de présentation, dûment rempli et signé par le.la candidat.e, ainsi que la fiche d'information doivent être **reçus** par **madame Judith Horrell au 1001, boul. Décarie, porte boul. Décarie, porte C05-3379, Montréal QC H4A 3J1 – Adresse courriel: [judith.horrell@muhc.mcgill.ca](mailto:judith.horrell@muhc.mcgill.ca)**

**Au plus tard le lundi 17 octobre**, les comités exécutifs des conseils déterminent si le scrutin se fera par la poste, en personne ou par un moyen électronique.

**Au plus tard le vendredi 21 octobre**, les président.es des conseils adressent un avis de scrutin. Si un moyen technologique est choisi, les président.es fournissent une liste à jour des membres à un expert indépendant et le scrutin commence.

**Au plus tard le jeudi 10 novembre**, le scrutin en personne est effectué. Si le moyen électronique ou postal a été choisi, il s'agit également de la date limite de réception des votes. Le dépouillement de votes se fait en fin de journée.

### Désignations

**S'il y a qu'un.e seul.e candidat.e et/ ou si aucune candidature est proposée ou valide, au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> novembre**, la PPD déclare le membre désigné ou note un constat d'absence de désignation. Elle complète le certificat de désignation approprié et le transmet au PDG et au MSSS avec les bulletins de présentation de candidat.es. Le PDG assure l'affichage sur le site Internet de l'établissement et dans chacune des installations du CUSM des certificats. Le Ministre nommera un membre pour un poste non comblé dans un délai de 120 jours suivant la date fixée pour les désignations.

**S'il y a un nombre supérieur de candidatures** : la présidente du processus de désignation dresse la liste de candidats et la transmet au. à la président.e du comité exécutif du conseil, qui enclenche la procédure règlementaire prévue aux articles 38 et suivants de la loi.

**Vendredi le 11 novembre**, réception par la PPD des résultats des dépouillements; transmission des certificats de désignation au MSSS.